

N° 223 AOÛT 2012

SOMMAIRE

P.2	Elections internes
P.3	Formation continue - Département du Var
P.4	Mouvement intra
P.5	Formateurs - Certifiés
P.6	Professeurs documentalistes - Conseillers principaux d'éducation
P.7	Collège - Formation des stagiaires
P.8	Académie

Un plan de rattrapage dans notre académie : INDISPENSABLE !

Après de fortes mobilisations au début des années 2000, nous avons obtenu un embryon de plan de rattrapage pour notre académie mais il n'a pas fait long feu. Les taux d'encadrement et les dotations de notre académie étaient déjà inférieurs aux moyennes nationales. À l'occasion des différents Comités Techniques Ministériels, des documents comparatifs permettaient d'évaluer la situation de chaque académie. Depuis plus de cinq ans, ils ne sont plus publiés par le ministère, on se demande bien pourquoi ? À ce jour, le gouvernement a pris l'engagement de publier de nouveau ces comparatifs.

Des conditions de travail dégradées

Nos conditions de travail ne cessent de se dégrader : diminution des horaires disciplinaires au fil des ans, disparition dans les disciplines expérimentales en collège de dédoublements, mise en place au collège comme au lycée d'une aide personnalisée au détriment des horaires disciplinaires. La faiblesse des taux d'encadrement dans notre académie est un facteur aggravant, les dernières enquêtes soulignaient que nous connaissons (et connaissons toujours) les classes les plus chargées de France métropolitaine : 27 à 30 en collège, 35 à 38 en lycée. Triste record ! Ces conditions de travail dégradées touchent aussi nos collègues CPE et Copsy dont les missions sont mises à mal depuis maintenant plusieurs années. Les personnels administratifs affectés dans les établissements ou les services (rectorat et inspections académiques) sont eux aussi touchés par ces dégradations. En dépit de leurs efforts constants, le suivi de nos propres dossiers en pâtit. Tout le monde a en mémoire les retards de paiement subis par nos collègues AED (les plus petits salaires !) faute de personnels en nombre suffisant assurant leur gestion : le rectorat ayant supprimé un centre de paiement sur deux.

Des moyens insuffisants qui renforcent les inégalités

L'actualité récente (rapport de la cour des comptes) a pointé une répartition inéquitable des moyens. La dépense de l'État pour les lycéens de l'académie de Nice est notablement plus faible que celle des lycéens parisiens : l'État dépense 51 % de plus pour un lycéen parisien que niçois ! Une analyse précise des inégalités territoriales doit être menée. Nos élèves et l'ensemble de la communauté éducative ne peuvent plus supporter ces disparités et les manques de moyens. La prochaine loi d'orientation et de programmation doit prendre en compte l'ensemble de ces paramètres pour un traitement juste et équitable entre les académies.



RICHARD GHIS

Édito

Changeons la donne !

Avant ces quelques semaines de congés bien méritées, l'année scolaire dernière aura été marquée par les élections : professionnelles, présidentielles, législatives et internes à notre organisation. Toute une série de consultations dont les résultats sont à la fois importants et significatifs.

En octobre 2011, les personnels du second degré en votant majoritairement pour les listes présentées par le SNES-FSU ont rappelé le consensus qui existe dans nos professions pour voir la mise en œuvre d'un second degré unifié permettant à tous les élèves d'envisager leurs études secondaires dans un cursus cohérent allant du collège aux séries diversifiées des trois voies du lycée. C'est aussi un vote qui rappelle la nécessité de rompre avec le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, la nécessité de rebâtir pour les stagiaires une formation professionnelle en alternance lors de l'année de stage et de renoncer à la réforme scélérate sur l'évaluation des personnels.

Au dernier trimestre de l'année scolaire, les thèses développées par le SNES-FSU au nom de la profession ont trouvé un écho favorable auprès de la majorité des députés et du nouveau gouvernement. Certaines mesures positives ont été prises (abrogation du décret sur l'évaluation, décharge certes insuffisante accordée aux nouveaux stagiaires, liste complémentaire pour les CPE, abolition de la vacation) mais nous sommes encore au milieu du gué. Nous sommes encore loin du plan d'urgence demandé par le SNES-FSU pour la rentrée 2012 et de la politique de rupture que nous sommes en droit d'attendre. L'investissement dans l'Éducation est incontournable, c'est ce que devra traduire la prochaine loi d'orientation sur l'École. Il est urgent d'améliorer nos conditions de travail et cela passe obligatoirement par des pré recrutements avant le master et une revalorisation de nos salaires incluant une revalorisation du point d'indice et refonte des grilles indiciaires.

Les syndiqués du SNES ont renouvelé très majoritairement leur confiance au courant Unité et Action lors des élections internes confirmant ainsi la nécessité de continuer à bâtir des actions les plus unitaires possibles et avec le plus grand nombre. C'est toujours dans cet esprit que le SNES-FSU organisera avec le SNEP et le SNUEP les états généraux du second degré dans le courant du 1er trimestre afin de peser sur la future loi d'orientation qui doit prendre en compte les revendications de la profession. Ce sera l'occasion à chacun de se faire entendre.

NICE, LE 5 AOÛT 2012
RICHARD GHIS

Bureau départemental du Var

12 titulaires, 12 suppléants élus
par les syndiqués en mai 2012

Titulaires :

Unité & Action (11) : ROZEROT Coline, QUEYROULET Dominique, GUIGONNET Maryvonne, CASALS Benoit, DURUP Nathalie, SERRA Georges, CLERC Geneviève, LOPEZ Laurent, FACHE Maguy, NEGREL Frédéric, ALBAMONTE Céline.

Emancipation (1) : DAUPHINÉ Quentin.
Suppléants :

Unité & Action (11) : EL OUARAQ Abdellah, GIACOMUZZO Nicole, THOMAS Thierry, SCHAEIGIS Evelyne, FERRO Gérard, FERRERI Claudine, LIENS Laurent, VULLION Dominique, LAUGIER Laurence, SAADOUN Daniel, NUNEZ Isabelle.

Emancipation (1) : LAURENTI Catherine.

Var		
Année	2009	2012
Votants	506	465
Blanc/nuls	57	31
Exprimés	449	434
U&A	369	386
	82,2%	88,9%
Emanc.	80	48
	17,8%	11,1%

Alpes-Maritimes		
Année	2009	2012
Votants	594	579
Blanc/nuls	43	17
Exprimés	551	562
U&A	471	485
	85,5%	86,3%
EE	80	77
	14,5%	13,7%

Bureau départemental des Alpes-Maritimes

7 titulaires, 7 suppléants élus par
les syndiqués en mai 2012

Titulaires :

Unité & Action (6) : CLOT Jean-Paul, GIAUFER Didier, GUGOLE Dominique, ANTONINI Emmanuel, LANGOUREAU Fabienne, ROSSO Baptiste.

Ecole Emancipée (1) : SILLAM Olivier.
Suppléants :

Unité & Action (6) : LACOMME Marie-Agnès, CHAUMARD Pascal, VERDUCI Cathy, DE BRUN Erik, GODE Didier, TIBERTI Alain.

Ecole Emancipée (1) : COSSEDDU Sylvie.

ÉLECTIONS INTERNES

UN SYNDICAT EN MOUVEMENT, DES ORIENTATIONS ADOPTÉES DÉMOCRATIQUEMENT

PAR
ALAIN GALAN



Faire vivre la démocratie syndicale

Comme tous les deux ans (trois ans pour ces dernières élections en raison des élections professionnelles), les syndiqués ont été appelés, du 9 au 31 mai 2012, à désigner les responsables départementaux, académiques et nationaux du SNES-FSU. Chaque syndiqué a pu prendre part au vote, dans sa section d'établissement ou par correspondance pour les syndiqués retraités ou isolés.

Dans le paysage syndical, le SNES et les syndicats de la FSU font figure d'OVNI syndical. En effet, à la différence de grandes confédérations syndicales, le SNES et les syndicats de la FSU, invitent les syndiqués à se regrouper en tendances ou courants de pensée et à se présenter aux élections internes sur la base de propositions syndicales.

Dans notre académie, des syndiqués de trois courants de pensée, Unité & Action, École Emancipée et Emancipation, se sont présentés au suffrage des adhérents du SNES.

Unité & Action dirigera l'organisation

La participation à ce scrutin est sensiblement la même que celle de 2009 et le vote a été organisé par autant de sections d'établissements mais nous devons continuer à travailler pour impliquer encore plus de syndiqués dans ce scrutin. Le tableau ci-dessous montre les évolutions académiques. Unité & Action progresse et gagne trois sièges à la commission administrative (CA) académique (de 28 à 31). L'École Emancipée perd un siège (de 4 à 3). Emancipation ne présentait pas de liste à la CA académique. Pour les bureaux départementaux (voir tableaux ci-contre), Unité & Action progresse dans le Var et gagne un siège (de 10 à 11) et progresse légèrement dans les Alpes-Maritimes, la composition du bureau départemental restant inchangée.

Que tous les militantes et militants qui ont permis le déroulement de ces élections soient remerciés.

Année	Votants	b+n	Exprimés	U&A		EE		Emanc.	
2009	1100	57	1043	842	80,7%	117	11,2%	84	8,1%
2012	1056	60	996	894	89,8%	111	11,1%		

Commission administrative académique

34 titulaires, 34 suppléants élus par les syndiqués en mai 2012

Titulaires :

Unité & Action (31) : GHIS Richard, GIOANNI Corinne, LAUGIER Jean-Pierre, BAGGE Julie, QUEYROULET Dominique, CLOT Jean-Paul, GALAN Alain, ROZEROT Coline, GIAUFER Didier, MICHELANGELI Eric, GUIGONNET Maryvonne, GAUVRIT Frédéric, SERRA Georges, LANGOUREAU Fabienne, NEGREL Frédéric, VERDUCI Cathy, DEPRESLE Gilles, CHAUMARD Pascal, GIACOMUZZO Nicole, GIOVANAZZI Fabrice, BECETTE Gael, RONGEARD Alexandra, MULLER Serge, BARTOLETTI Arlette, LIENS Laurent, VULLION Dominique, DEBLIEUX Patricia, MARGARIA Vassilia, SCHAEIGIS Evelyne, FRANCO Véronique, LOPEZ Laurent.

Ecole Emancipée (3) : SILLAM Olivier, COSSEDDU Sylvie, GANDIN Philippe.

Suppléants :

Unité & Action (31) : GUGOLE Dominique, THOMAS Thierry, FERRERI Claudine, LE BUZULIER Isabelle, EL OUARAQ Abdellah, THOMAS Sylvie, MICHELANGELI Anne-Estelle, RICERCHI Christophe, FACHE Maguy, LACOMME Marie-Agnès, CANTALOUBE Anne, ROSSO Baptiste, NUNEZ Isabelle, BOURGEOIS Fabien, SAADOUN Daniel, GODE Didier, VENTADOUX Corine, QUIGNON Pascal, TIBERTI Alain, ALBAMONTE Céline, PUYOBRO Olivier, GIL Antoine, LAUGIER Laurence, CLERC Geneviève, BARRE Patricia, CAZES Pierre, CONCAS Christine, TOUSSAN Gérard, SEDES Magali, JACOMINO Monique, POUCHKO Julie.

Ecole Emancipée (3) : DEVISMES Jessica, MOLFESE Antonio, TRANI Béatrice.

Bureau académique

15 titulaires, 15 suppléants élus par
le Conseil Syndical Académique
le 22 juin 2012

Titulaires :

Unité & Action (14) : GHIS Richard, GIOANNI Corinne, LAUGIER Jean-Pierre, ROZEROT Coline, GALAN Alain, LANGOUREAU Fabienne, CLOT Jean-Paul, DEPRESLE Gilles, GIACOMUZZO Nicole, GIAUFER Didier, BARTOLETTI Arlette, NEGREL Frédéric, MARGARIA Vassilia, QUEYROULET Dominique.

Ecole Emancipée (1) : SILLAM Olivier.
Suppléants :

Unité & Action (14) : GIOVANAZZI Fabrice, LE BUZULIER Isabelle, SERRA Georges, GUIGONNET Maryvonne, MICHELANGELI Eric, VULLION Dominique, GAUVRIT Frédéric, FACHE Maguy, MULLER Serge, FERRERI Claudine, BECETTE Gael, VERDUCI Cathy, LIENS Laurent, CANTALOUBE Anne.

Ecole Emancipée (1) : GANDIN Philippe.



Secrétariat Académique

Élu par le Conseil Syndical Académique
le 22 juin 2012

Secrétaire général : GHIS Richard.

Secrétaires généraux adjoints : GIOANNI Corinne, LAUGIER Jean-Pierre.

Trésorier : DEPRESLE Gilles.

Secrétaire administratif : GALAN Alain.

Secrétaires académiques : ROZEROT Coline, QUEYROULET Dominique, CLOT Jean-Paul, GIAUFER Didier, GAUVRIT Frédéric, Langoureux Fabienne.

Trésorier adjoint : MULLER Serge.

FORMATION CONTINUE

PAF SECOND DEGRÉ : RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNELS, UNE PRIORITÉ !

PAR
CORINNE GIOANNI



Le CTA du 29/06 nous a tout d'abord permis de dresser un bilan du plan de formation 2011-2012 : une offre de formation dont le volume global a été amputé de près de 50% et dont les dispositifs relèvent majoritairement de la mise en œuvre des réformes avec de nombreux modules à publics désignés ! Si le cadre institutionnel de la formation ne peut être occulté, celle-ci doit aussi répondre aux besoins formulés par les personnels et c'est en ce sens que nous avons analysé le plan de formation 2012-2013.

Dans ce dernier, dont le volume général confirme l'amputation constatée l'an dernier, deux axes ont été présentés par l'administration : la multiplication des formations de bassin et la prise en compte des TIC avec le développement de la formation à distance. Certaines demandes que nous avons relayées depuis plusieurs années font désormais partie intégrante du PAF : conférences universitaires, utilisation des TIC dans une perspective disciplinaire notamment... Pour autant, nous avons pointé l'absence inadmissible de formation en philosophie, rappelé que les dispositifs inter-langues dont le volume ne cesse d'augmenter ne peuvent se substituer aux formations disciplinaires en langues vivantes articulant entrées culturelles et réflexions sur la transposition didactique. Nous avons d'autre part demandé le rétablissement de stages « géologie » en SVT, l'extension des

conférences universitaires à toutes les disciplines et leur ouverture, en termes de contenus et de publics, aux collègues exerçant en collège comme en lycée. Pour ce qui est de l'individualisation du suivi des élèves, une des priorités académiques déclinées dans le nouveau PAF, nous avons rappelé que les contenus proposés en formation ne pouvaient s'articuler exclusivement autour de la notion de compétence et que la formation devait permettre aux équipes disciplinaires et pluri-professionnelles, en fonction de leur expertise de terrain, d'élaborer les dispositifs qui leur semblaient les plus opportuns sans se voir imposer des pratiques « modèles ».

Les pratiques de classe articulées à la didactique disciplinaire nous ont paru parfois insuffisamment investies dans l'offre proposée, ainsi avons-nous relayé la demande des collègues, en Histoire-Géographie par exemple, de réfléchir dans le cadre de la formation à la cartographie et à l'utilisation de la schématisation.

Nous avons veillé à ce que la formation des contractuels soit offerte dans le plus grand nombre de disciplines. Pour les vies scolaires, nous avons rappelé la nécessité de proposer deux sessions de formation des AED.

Un certain nombre d'améliorations peuvent donc être apportées au document présenté, nous veillerons à ce que les souhaits des personnels soient entendus.

Rentrée 2012 : le SNES exige la transparence

Le Comité Technique Ministériel du 19 juillet et le collectif budgétaire adopté le 20 juillet par l'Assemblée nationale ont confirmé l'octroi de quelques moyens supplémentaires dans le second degré.

Pour notre académie, ce sont 3 postes de CPE supplémentaires (1 pour le lycée de Drap qui ouvre à cette rentrée et 2 supports stagiaires en plus) mais aussi 54 AED et 12 assistants de prévention et sécurité. Cela pourrait donner une petite bouffée d'oxygène à condition que ces moyens soient répartis dans la transparence et l'équité. Le SNES a donc interpellé le recteur pour exiger qu'un Comité Technique Académique soit réuni avant la rentrée pour étudier la répartition de ces nouveaux moyens. Pas de réponse à ce jour ! Nous serons extrêmement vigilants à la rentrée.

RICHARD GHIS

DÉPARTEMENT DU VAR

BRUIT DE BOTTES À LA CRAU

Dans le solde du bilan Sarkozy, il est urgent de régler son sort à une loi comme celle de 2007 sur la Prévention de la délinquance. Dans ce cadre ont été mis en place des Conseils Locaux pour la Prévention de la Délinquance (CLSPD) propices à toutes les dérives sécuritaires. La mairie de la Crau déjà fameuse pour l'affaire des « référents anonymes » vient de s'y illustrer ! Courant mai, certains professeurs du collège constatent que les mails émanant de la vie scolaire concernant les sanctions données aux élèves sont aussi adressés à des personnes extérieures à l'établissement : un clic droit révèle qu'il s'agit d'une personne de la mairie et d'un adjudant-chef de la brigade d'Hyères ! Aux questions des personnels, il est répondu qu'« on a signé une convention » ! Le fait que les parents ne soient pas avertis de ces signalements pousse les enseignants à ne pas se contenter de cette réponse standard et à informer le SNES. Immédiatement contactée par la section départementale, l'Inspection Académique déclare tout de suite son désaccord avec cette procédure et ordonne à l'administration du collège de stopper cette « collaboration » ! Les choses prennent une tournure surréaliste en plein conseil d'administration du collège : en réponse à la demande (posée par les enseignants et les parents) d'excuses à adresser aux victimes de ce fichage, les

représentants de la mairie affirment que ce qui se passe ne les concerne en rien. Et de brandir la fameuse convention signée à Ollioules en 2011 comme justifiant toutes leurs dérives ! Or dans cette convention signée avec plusieurs communes, seul l'IA était habilitée à transmettre des informations sensibles. La FCPE du Var a contacté son avocat et certains parents entament des procédures (rendez-vous en mairie et/ou gendarmerie pour consulter les relevés ou dossiers, dépôt de plainte). La gendarmerie a annoncé qu'elle avait détruit tous les dossiers. Une audience commune FSU-FCPE le lundi 9 juillet à l'Inspection Académique a permis de réaffirmer que toute la transparence sera bien faite sur ces événements : la collecte de toutes les coordonnées des parents devrait permettre une information générale. D'autre part un communiqué commun FSU-LDH-FCPE du Var rappelle que nos droits et libertés ne doivent pas être sacrifiés à des mesures prétendument sécuritaires et demande la destruction de tous les fichiers transmis illégalement à la mairie et à la gendarmerie, l'arrêt des CSLPD de même que l'abrogation de la loi de 2007 qui considère tous les adolescents comme des criminels potentiels.

GUILLAUME LABORIE,

S1 DU COLLÈGE LE FENOUILLET À LA CRAU.



Missions d'examens, missions impossibles ?

Cette année, une fois de plus, les collègues nous ont fait part de leur insatisfaction devant la répartition inégale des missions d'examens. Dans des disciplines où l'ensemble des élèves sont concernés, si l'ensemble des collègues n'est pas convoqué, les disparités considérables apparaissent : plus de 160 copies en philosophie par exemple, alors que la moyenne des paquets était à 120, des cumuls de missions d'examens : BTS+BAC ou encore Brevet + BAC ... Au cours du CTA, nous avons dénoncé ces disparités ainsi que la multiplication des corrections sur sites où les collègues ont parfois été soumis à des pressions diverses. Nous avons demandé au Recteur de veiller à plus d'équité et de transparence dans la répartition des missions de chacun. Il en va aussi bien de la qualité du travail fourni et donc de l'équité des élèves devant l'examen que du respect de nos conditions d'exercice.

CORINNE GIOANNI

1785

C'est le nombre de demandeurs de mutation à l'intra 2012. 96 CPE, 16 Co-Psy et 1673 certifiés et agrégés.

420

C'est le nombre de participants obligatoires (stagiaires, entrants dans l'académie) à l'intra 2012. Ils représentent 23,5 % des demandeurs.

59

C'est le nombre de collègues nommés par le recteur en extension de voeux. Ils représentent 14 % des participants obligatoires. 1 collègue sur 7 rejoint une affectation non demandée !

109

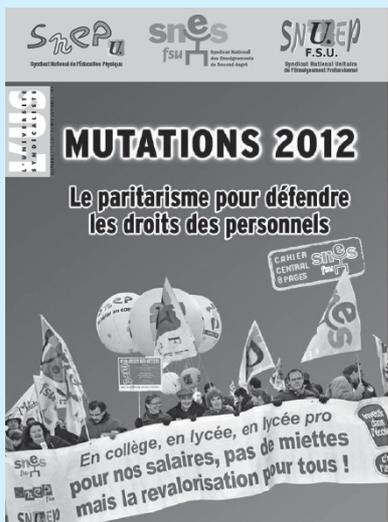
C'est le nombre de participants obligatoires qui obtiennent leur voeu 1 (le plus souvent un voeu Commune ou Groupe de communes). Ils représentent 25,9 % des participants. 161 collègues (38,3 %) obtiennent une affectation en voeu 2 à 10, 91 collègues (21,6 %) obtiennent une affectation en voeu 11 à 20, 59 en extension.

29%

C'est le taux de satisfaction pour les demandeurs volontaires (collègues titulaires d'un poste en établissement ou en ZR) à l'intra 2012. 7 collègues sur 10 n'obtiennent pas de mutation ! Ce taux était de 22,79% dans le projet de l'administration. Le travail et la pugnacité des élus SNES-FSU permettent de le relever en réalisant 36 mutations supplémentaires.

125

C'est le nombre de participants obligatoires affectés en Zone de Remplacement. Ils représentent près de 30 % des affectés. 32 le sont en extension de voeux.



MUTATIONS

INTRA 2012 : DE NOUVELLES DÉGRADATIONS

PAR

ERIC MICHELANGELI



Depuis plusieurs années, on assiste à une nette dégradation du mouvement intra-académique, tant du point de vue de la satisfaction des besoins du service public d'éducation que des possibilités offertes aux enseignants, CPE, CO-Psy de l'académie, de bénéficier d'une véritable mobilité choisie.

LES MÊMES CAUSES...

En dépit des mises en garde et des propositions formulées par le SNES, c'est avec une remarquable constance que notre rectrice a persisté dans les orientations contre-productives qui affectent le rendement du mouvement et suscitent la frustration de nombreux collègues : manifestement, au rectorat de Nice, le changement, ce n'est pas maintenant.

Ainsi, fidèle aux initiatives anti-paritaires... de Xavier Darcos (!), la rectrice a continué de communiquer prématurément des projets non vérifiés aux candidats à la mutation en amont des instances paritaires¹. Par ailleurs, c'est dans le même mépris de la représentation des personnels que se sont élaborées les règles académiques du mouvement : pas de groupe de travail, mais une simple concertation par mail, à l'occasion de laquelle aucune de nos propositions n'a été retenue².

... au rectorat de Nice, le changement, ce n'est pas maintenant.

Les divers éléments constitutifs des barèmes sont déséquilibrés, leurs modalités d'attribution sont parfois obscures, voire iniques ; quelques aménagements simples sur l'échelle des vœux, quelques rééquilibrages, une meilleure prise en compte de certaines situations personnelles (TZR, affectations en établissements d'éducation prioritaire, mutations simultanées, priorités médicales...) pourraient y remédier au moins partiellement... Peu importe : pour la rectrice, c'est comme pour les shadoks, quand il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème ! Les seules évolutions notables par rapport à la circulaire de 2011 ont finalement consisté dans la mise en œuvre, avec un zèle confinant à l'aveuglement, de la dernière lubie ministérielle de Luc Chatel : les postes dits « ECLAIR »... Dans ces conditions, rien de surprenant à ce que les travers observés les années précédentes se répètent et que le bilan chiffré soit encore moins flatteur.

LES MÊMES CONSÉQUENCES

Rappelons-le : le principe même d'un mouvement d'affectation de fonctionnaires, c'est d'assurer le pourvoi des postes nécessaires au bon

fonctionnement du service public, en permettant à ces fonctionnaires de jouir de leur droit à la mobilité. Élémentaire ? Simple ? Pas pour la rectrice !

En effet, de nombreux postes restent vacants à l'issue du mouvement, particulièrement dans les établissements « ECLAIR », où des postes ont été laissés vacants alors que des collègues demandaient à y être affectés ! Aucune autre académie n'a créé avec un tel entêtement les conditions d'un tel désastre...

Par ailleurs, les taux de satisfaction des candidats à la mutation, déjà catastrophiques depuis deux ans,

Aucune autre académie n'a créé avec un tel entêtement les conditions d'un tel désastre...

se sont encore tassés : dans le projet de l'administration 22,79% des demandeurs volontaires obtenait une mutation (contre plus de 40% en 2007 !). Ce taux

passé même pour la première fois sous la barre des 20% pour les TZR. Dans le même temps, près de 15% des collègues « entrants » dans l'académie ont été affectés en extension, c'est-à-dire hors vœux, parfois très loin de leur point de chute escompté.

Cela ne peut, cela ne doit plus se reproduire. Le SNES continue de revendiquer³, des barèmes et des procédures plus efficaces, plus équitables, plus transparents, élaborés dans la concertation et dans le respect de la représentation des personnels. Vaste programme, et vaste chantier, dans lequel il y a beaucoup à construire et à reconstruire !



¹ Instances paritaires dont chacun sait qu'elles permettent de nombreuses corrections et améliorations du projet de mouvement, n'en déplaise à certains

² Le seul point litigieux de la circulaire rectorale qui a été résolu n'a pu l'être qu'après qu'une pétition de la Section académique du SNES ait enregistré plusieurs centaines de signatures en quelques heures !

³ Outre un retour à un mouvement national (c'est-à-dire à l'échelle pertinente de gestion de fonctionnaires d'État), outre des créations de postes et des recrutements à hauteur des besoins réels de l'institution...

FORMATEURS

RÉMUNÉRATION DE LA FORMATION : LE SNES PREND LES DEVANTS...

Les conditions de rémunération des activités de formation étaient, jusqu'à présent, bien loin de couvrir les heures de travail nécessaires à l'organisation d'un stage : heures de préparation, achat d'ouvrages universitaires, mise à disposition de documents... Depuis plusieurs années, le SNES porte haut et fort la nécessaire revalorisation de la formation.

Depuis le 7 mai, une série d'arrêtés ministériels précèdent la mise en œuvre d'un nouveau décret interministériel 2010 sur la rémunération de ces activités notamment. Mais ces arrêtés, loin de revaloriser la formation soumettent à l'arbitrage académique les modalités de rémunération. Résultat : la majeure partie des formations risquent d'être rémunérées en vacations (soit une baisse de 50%) ou selon des modalités bien inférieures à la rémunération des années précédentes. Cerise sur le gâteau, ces arrêtés prendraient effet de manière rétroactive au 1er septembre 2011, ce qui signifierait que les formations assurées pour l'année 2011-2012 et pour lesquelles les critères de rémunération étaient connus des formateurs, pourraient être réévalués, à la baisse, a posteriori !

Nous avons dénoncé ce principe rétroactif et demandé au

Recteur, au cours du CTA, de maintenir la rémunération des formations 2011-2012 à la hauteur des années précédentes. Pour l'année à venir, nous avons insisté sur l'urgence d'une communication des arbitrages académiques afin que les collègues connaissent les conditions dans lesquelles ils pourraient être rémunérés pour les formations 2012-2013 tout en exigeant un arbitrage qui reprenne au moins les grilles des rémunérations antérieures.

Alors que nos métiers exigent une adaptation permanente à de nouveaux publics, une réflexion sur nos pratiques et la transposition des savoirs savants, c'est la formation tout entière qui pourrait bien voir son vivier de formateurs diminué, voire son statut discrédité par des arbitrages non respectueux des exigences de nos métiers.



CERTIFIÉS

NOTATION ADMINISTRATIVE

La CAPA de notation administrative pour le corps des certifiés s'est tenue le 27 juin 2012. À l'heure où le ministère abroge le décret sur l'évaluation des personnels, contre lequel nous nous étions mobilisés, l'étude des notes administratives pour l'année scolaire 2011/2012 nous a montré que nos craintes étaient plus que légitimes.

Si dans la grande majorité des établissements les principaux et proviseurs ont appliqué avec rigueur les consignes données par le Recteur, permettant ainsi à la plupart des collègues une progression de leur notation correspondant à leur situation, des problèmes demeurent dans un petit nombre d'établissements. Il est vrai que certains chefs d'établissement se sont engouffrés dans une brèche ouverte par une vision étriquée de nos métiers en anticipant un réforme contestée par l'ensemble de la profession pour ne pas dire tous les syndicats.

Nous avons vu que certaines appréciations sont des plus douteuses, d'autres lyriques, qu'il est toujours fait référence à des congés (maternité, maladie...), qu'il y a absence de réponse ou

d'explication à certaines contestations, voire des réponses envoyées à la dernière minute en recommandé avec accusé de réception empêchant toute réponse de la part des collègues.

280 certifiés sur 7274 sont notés hors grille (sans parler des établissements où l'on note au-delà de 40, soient 3.28%). Que se passerait-il si le décret n'était abrogé ?

25 contestations pour 7274, cela peut paraître faible. Un grand nombre de contestations ont déjà été réglées en amont par nos collègues responsables d'établissement (S1).

En CAPA, nous avons pu faire modifier à la hausse 9 notes, 3 pavés et 3 appréciations pour les collègues qui contestaient leur note administrative. D'autres collègues contestaient uniquement leur appréciation et là aussi les élus du SNES-FSU sont intervenus pour rétablir le respect du travail de nos collègues. Un grand nombre d'appréciations a été revu.

Nous avons tenu à rappeler fermement notre attachement à la double notation (pédagogique et administrative).

PAR

CORINNE GIOANNI



Premières chaires qui nous sont chères...

Suite à la mise en œuvre de la réforme du lycée, plusieurs collègues nous ont fait part des arbitrages locaux que certains chefs d'établissements s'autorisent. Dérogeant aux décrets de 50, ils envisagent de ne pas rémunérer les heures de première chaire dans certaines disciplines sous prétexte d'un tronçon commun à plusieurs séries. Il n'est donc pas inutile de rappeler que toutes les heures en première, terminale et post-bac comptent pour la première chaire, et que la mise en commun des élèves de plusieurs séries dans un seul groupe classe ne peut occulter l'existence d'épreuves, programmes et coefficients relatifs différents selon les séries, ce qui ouvre droit à la première chaire. N'hésitez pas à contacter la section académique, nous veillerons, comme nous l'avons fait cette année au terme de plusieurs mois de bataille, à faire respecter nos droits sur la question.

CORINNE GIOANNI

Hors classe des certifiés CAPA du 29 mai 2012

Pour la première fois cette année, le nombre de collègues au 10ème échelon (133 sur 767 promouvables) promu à la hors classe est supérieur à celui du 11ème (130 sur 142).

Cela s'explique par la baisse importante du nombre de promouvables au 11ème échelon. L'augmentation des contingents de hors classe, conquête syndicale, et un barème privilégiant le 11ème échelon, autre conquête syndicale, ont permis de promouvoir au fil des dernières campagnes de promotion la grande majorité des collègues ayant atteint le 11ème échelon. De plus, notre académie est de moins en moins attractive : les coûts sont de plus en plus importants (loyer, consommation, etc...).

Pour autant, il a fallu toute la vigilance et la pugnacité des commissaires paritaires du SNES-FSU pour éviter que certains de nos collègues qui partent à la retraite après une carrière complète ne soient pénalisés par les avis de chefs d'établissement et des corps d'inspection. Ainsi, 12 collègues (parmi les 24) du 11ème échelon qui avaient été exclus ont pu cette année bénéficier de la hors classe.

Nous veillerons à ce que les collègues ne soient pas pénalisés par de nouvelles règles qui pourraient éventuellement exclure ceux qui ont une carrière complète.

JEAN-PIERRE LAUGIER

Non titulaires : des avancées mais le combat continue !

Est-il besoin de rappeler encore le succès de la liste SNES - FSU aux élections à la CCP (Commission Consultative Paritaire) des non-titulaires avec 3 élus sur 3 possibles ? Un succès renforcé par la progression de la syndicalisation dans cette catégorie de personnels tout au long de l'année.

Voilà deux des éléments qui expliquent en partie les avancées, modestes mais réelles, obtenues en 2012.

Ainsi, plus de 80 collègues ont bénéficié d'une mesure de « CDIisation » au titre de la nouvelle loi, très souvent grâce à notre suivi actif de leur dossier. Dernier exemple en date : après 4 mois de discussions, le rectorat vient enfin d'accepter de prendre en compte les congés maternité et une partie des congés parentaux dans le calcul d'ancienneté ouvrant droit à la « CDIisation ». Et n'oublions pas le rôle important que le SNES a joué nationalement auprès du ministère pour aboutir à la meilleure lecture possible du nouveau dispositif de « CDIisation » même si beaucoup d'attentes demeurent.

De plus, un dispositif de titularisation s'annonce. Nous travaillons à obtenir, localement et nationalement, le meilleur dispositif possible au regard des attentes des collègues non-titulaires.

Dès à présent, nous avons obtenu que les services rectoraux commencent à recenser les collègues susceptibles d'être concernés. Que tout le monde reste à l'écoute attentive des informations syndicales !

Mais notre plus grande victoire, c'est la fin des vacances. Et oui, au 1^{er} septembre 2012 obligation sera faite de recruter sur CDD ! Et, qui plus est, il ne sera plus possible au rectorat de fractionner les contrats pour éviter de rémunérer les collègues pendant les petites vacances !

Au-delà, un travail lourd reste à accomplir pour l'année scolaire en cours. Nous devons obtenir la mise en place d'un GT (Groupe de Travail paritaire) pour suivre les affectations afin d'éviter toute erreur dans le respect des barèmes, comme nous devons régler le problème du cumul petites vacances et congés payés. Et ce n'est que le poids du nombre qui nous permettra d'y arriver !

FRÉDÉRIC GAUVRIT

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

10 MAI 2012 : JOURNÉE ACADÉMIQUE D'ACTION

PAR

VASSILIA MARGARIA



Le stage organisé par l'intersyndicale SNES-LSNALC-CGT et soutenu par la FADBEN, a rassemblé près de 70 professeurs documentalistes. Cette initiative était une première du genre en France et le nombre de participants montre qu'elle répondait à un véritable besoin.

Pour préparer ce temps fort, les professeurs documentalistes de l'académie ont été invités à remplir un questionnaire portant sur les conditions de travail et les pratiques professionnelles : plus de 1 collègue sur 2 l'a renseigné. Les résultats complets seront publiés prochainement.

La journée a été ponctuée par de nombreuses et riches interventions : Claire Richet (groupe national Documentation), Françoise Chapron, etc. C. Richet a notamment annoncé une publication spéciale du SNES sur la profession qui est à présent disponible sur :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/52P_Documentaliste_2012.pdf

Réflexion et échanges se sont poursuivis devant le Rectorat, où 25 collègues se sont ensuite rassemblé(e)s pour soutenir la délégation qui était reçue sur la situation des professeurs documentalistes.

Le SNES-FSU était représenté par Vassilia Margaria (responsable académique du secteur

"Documentation") et Jean-Pierre Laugier (secrétaire général adjoint).

Le bilan de cette audience reste mitigé.

Des réponses rassurantes ont été fournies en ce qui concerne les missions des professeurs documentalistes (et notamment sur le sens des 3C), le rappel aux chefs d'établissement des situations problématiques (rôle des stagiaires, calcul des temps partiels, gestion des manuels scolaires) et l'ambition affichée de ramener le rythme d'évolution de carrière à un niveau équitable.

Toutefois, les préoccupations demeurent sur la question des postes et des personnels d'aide, les professeurs documentalistes ayant subi la politique de suppression de postes ainsi que la rigueur budgétaire qui persiste depuis plusieurs années.

Vos élus resteront vigilants sur toutes ces questions tout au long des mois à venir. Et pour prolonger la dynamique de cette journée, le SNES organisera à nouveau un stage début décembre, afin d'échanger et de débattre toutes et tous ensemble.

A partir de la rentrée, les permanences pour les professeurs documentalistes reprendront 1 jeudi sur 2. Et continuez à suivre l'actualité de la profession sur notre site :

<http://www.nice.snes.edu/spip.php?rubrique41>

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

LE MÉTIER DE CPE AU CŒUR DE LA RELATION ÉDUCATIVE À L'ÉLÈVE ET AUX GROUPES

PAR

GAEL BÉCETTE



L'attrait pour le métier, le dynamisme de ses acteurs, leur qualification professionnelle, leur spécificité éducative dans les établissements du second degré sont des indicateurs de sa vitalité. Le SNES appelle à un recentrage des missions des CPE pour répondre aux côtés des équipes pédagogiques aux besoins de suivi éducatif et d'écoute des élèves (difficultés comportementales, conduites à risque, échec et décrochage...) et au renforcement du lien avec les familles.

Les attaques continuent !

À chaque rentrée sont lot de mauvais coups envers les CPE : le projet de vie scolaire qui même sans fondement statutaire est toujours d'actualité qui selon l'inspection constituerait une garantie de lisibilité. Depuis le temps, nous ne serions pas lisibles ?

De plus, le cœur même de notre métier est touché : la formation initiale des CPE dans le cadre de la mastérisation est laissée dans un flou intolérable.

En 2003, la LOLF entraîne le passage d'environ 700 TZR CPE dans le programme des enseignements du second degré. Ils disparaissent alors du programme « vie de l'élève », ce qui provoque les fameux « surnombres ». Les recteurs renoncent alors à demander des emplois de CPE

afin de rattraper cette situation. Les besoins fonctionnels existent pourtant. Le recrutement de personnel non titulaires est reparti à la hausse depuis 2007.

La vérité sur l'évolution du nombre de CPE depuis 2000

Année	CPE titulaires	Admis aux concours	Evolution
2000	9807	842	
2001	9998	1100	+ 191
2002	10527	983	+ 529
2003	11022	915	+ 495
2004	11561	557	+ 539
2005	12017	531	+ 456
2006	12493	220	+ 476
2007	12322	200	-171
2008	12052	200	-270
2009	11803	200	-249

- de 2000 à 2005 plan Sapin de résorption de la précarité
- fermeture du concours interne en 2007

COLLÈGE

ÉVALUER, ÉVALUER, ÉVALUER, ... ÇA SUFFIT !



PAR
VASSILIA MARGARIA



ET
DIDIER GIAUFFER

En collège, le dernier trimestre a été marqué par deux actualités : les évaluations de 5ème et les oraux d'histoire des arts.

Évaluation 5ème

À la rentrée des vacances d'avril, le secteur « collège » du SNES a été alerté par plusieurs collèges au sujet des évaluations de 5ème.

La circulaire de rentrée 2011 avait annoncé l'expérimentation, dans les collèges volontaires, d'une évaluation nationale en fin de 5ème pour mesurer, en référence au « socle commun », les acquis des élèves en mathématiques et en maîtrise de la langue française à mi-parcours de leur scolarité au collège.

Ces évaluations ont été organisées la plupart du temps dans la précipitation et sans consultation des équipes, les chefs d'établissement n'ayant pas jugés utiles dans de nombreux cas, de soumettre cette expérimentation à l'approbation du CA.

Les personnels ont donc été prévenus au dernier moment de l'organisation de ces évaluations. Ils ont été enjoins de déstabiliser leur progression pédagogique pour faire passer les tests, ce qui a entraîné la suppression d'un nombre non négligeable d'heures de cours.

Dans quelques établissements de l'académie, les équipes ont tenu à marquer leur désapprobation avec cette expérimentation en refusant de corriger les tests, pour ne pas avoir à passer de nombreuses heures à la correction en un temps record, sans même avoir l'assurance d'être rémunéré à la hauteur du travail fourni.

En plus de l'alourdissement de la charge de travail pour les enseignants et du stress pour les élèves, le SNES dénonce la pertinence même de cette évaluation. Que vise-t-elle en effet ? À afficher des taux nationaux de maîtrise d'une partie du socle ? Mais aussi par établissement ? À légitimer le développement des dispositifs de préapprentissage en 4ème ?

La lettre de rentrée du Ministre affirme : « Nous tirerons les conclusions de l'évaluation nationale de fin de 5ème, expérimentée en 2011-2012, avant une éventuelle généralisation ». On peut la tirer pour eux : cette évaluation est à oublier bien vite !!

N'hésitez pas à nous faire part de vos propres bilans de cette expérimentation si votre collège a été concerné !

Oraux blancs d'Histoire des Arts

L'organisation des oraux a été, une fois de plus, des plus bancales. Se déroulant bien souvent en dehors des heures de service des collègues, ils ont donné lieu à plusieurs cas de figure en ce qui concerne leur rémunération :

- rien pour personne ;
 - des décharges de service (par exemple, dans le cadre d'une demi-journée banalisée) ;
 - aucune rémunération pour les collègues déchargés de cours et des HSE pour les autres ;
 - une rémunération pour tout le monde (HSE et/ou rémunération pour activité de fonctionnement de jury).
- Il faut continuer à exiger une rémunération sous la forme de HSE, l'arrêté du 13/04/2012 sur la rémunération des jurys d'examen ne constituant un point d'appui qu'en dernier ressort, vu le montant ridiculement bas de l'indemnité (4, 11 euros de l'heure).

Concernant le collège, les questions principales vont être celles de la future loi d'orientation et, à plus court, celle de la rentrée. Par exemple, le LPC (Livret Personnel de Compétences), est qualifié dans la lettre de rentrée « d'inutilement complexe », ce qui donne un point d'appui dès la rentrée pour ne pas entrer dans la démarche et ne rien se laisser imposer. Rappelons que le SNES préconise de le valider en bloc sans entrer dans le détail, au 3ème trimestre.

Le SNES a formulé plusieurs revendications d'urgence pour le collège :

http://www.snes.edu/IMG/pdf/plan_urgence_college.pdf

Au niveau académique, nous agissons aussi pour défendre le collège : suite au succès du stage organisé en 2012, un nouveau stage se tiendra au 2ème trimestre de l'année 2012-2013. Et n'hésitez pas à joindre les responsables du secteur « collège » (Didier Giauffer et Vassilia Margaria) à la section académique pour toutes les questions concernant le LPC, les HVC, l'PHDA, la note de vie scolaire, etc.

Complément de service (CSD) : faire respecter ses droits

La gestion de la rentrée à l'heure près conduit encore beaucoup de trop de collègues à partir en complément de service. La section académique du SNES-FSU est intervenue lors de certaines instances pour dénoncer cette augmentation exponentielle des CSD et l'illégalité de très nombreux compléments (cf décrets de 1950 et notre victoire sur les décrets « De Robien »).

Nous continuons à intervenir auprès des DASEN et du rectorat pour exiger que les heures libérées par la décharge des stagiaires et le refus collectif des heures supplémentaires permettent de supprimer certains CSD voire de les diminuer.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des doutes sur la légalité du complément.



Pour les non-titulaires, une aberration enfin supprimée !

Désormais, deux possibilités seulement pour l'évaluation annuelle des contractuels : avis favorable, ou non, au réemploi. La mention « très favorable » disparaît : seul le barème est donc déterminant pour une affectation.

FORMATION DES STAGIAIRES

EN LÉGER PROGRÈS !

Nous ne renonçons pas depuis plusieurs années à obtenir que la formation initiale des enseignants soit reconnue comme indispensable et pleinement rétablie, afin que l'entrée dans le métier puisse se faire à temps partagé entre formation disciplinaire universitaire et prise en charge des classes.

L'arrêté ministériel pris par le nouveau gouvernement et publié en juin concernant les conditions de formation des professeurs et CPE néo-recrutés pour la rentrée 2012 représente, à ce titre, une avancée importante puisqu'il prévoit un allègement de service de trois heures pour les professeurs stagiaires. Mais ces 3h ne sont pour nous qu'une étape. Le plan de formation académique pour les néo-recrutés prévu cette année et présenté par l'administration au dernier CTA prend en compte ces

modifications. Conformément aux demandes de nos collègues néo-recrutés que nous relayons depuis plusieurs années, la formation disciplinaire sera accrue et ce, dès la rentrée de septembre, la formation transversale incluant les pratiques de gestion de classe sera maintenue. Pour autant, nous sommes bien loin du compte d'autant que l'arrêté modifiant les conditions de mise en stage des néo-recrutés prévoit un allègement de service pour les seuls collègues non expérimentés! Quid des anciens non titulaires ayant réussi le concours?

Nous avons plaidé auprès des instances académiques pour que tous les collègues stagiaires à la rentrée bénéficient d'un dispositif de formation nécessaire à l'exercice du métier et au fonctionnement du service public d'éducation.

PAR
DIDIER GODE



Le secrétariat académique 2012-2013

Élu par le Conseil Syndical
Académique
du 22 juin 2012



Richard Ghis
Secrétaire général
Mathématiques
Lyc Camus, Fréjus



Corinne Gioanni
Secrétaire générale adjointe
Lettres modernes
Lyc E. d'Orves, Nice



Jean-Pierre Laugier
Secrétaire général adjoint
S.V.T.
Lyc Parc Impérial, Nice



Gilles Depresle
Trésorier
Mathématiques
Lyc Augier, Nice



Alain Galan
Secrétaire administratif
Technologie
Cig Vallées du Paillon, Contes



Coline Rozerot
Co-secrétaire départementale 83
Histoire-Géographie
Lyc de Lorgues



Jean-Paul Clot
Secrétaire départemental 06
Histoire-Géographie
Lyc Parc Impérial, Nice



Dominique Queyroulet
Co-secrétaire départemental 83
Technologie
Cig Mistral, Bormes



Didier Giauffer
Secrétaire départemental adjoint 06
S.V.T.
Cig Jaubert, Nice



Frédéric Gauvrit
Secrétaire académique
Histoire-Géographie
Cig international, Valbonne



Fabienne Langoureau
Secrétaire académique
Lettres modernes
Lyc Carnot, Cannes

LES INSTANCES DU SNES-FSU

Afin de faire vivre la démocratie interne de notre organisation syndicale, nous publions dans ce numéro le calendrier des différentes réunions du Conseil Syndical Académique, afin que chacun, élu ou représentant d'établissement puisse s'organiser :

- Conseil syndical de rentrée le **mardi 18 septembre 2012** au lycée du Coudon à La Garde (83) ;
- Conseil syndical du 1^{er} trimestre le **vendredi 16 novembre 2012** (dans le 06) ;
- Conseil syndical du 2^{ème} trimestre le **mardi 5 février 2013** (dans le 83) ;
- Conseil syndical de fin d'année le **jeudi 13 juin 2013** dans les locaux du SNES à Nice.

ACADÉMIE

URGENCE POUR NOTRE ACADÉMIE : REPLISSEZ LES CAHIERS DE DOLÉANCES

PAR
RICHARD GHIS



La rentrée 2012 s'annonçait difficile, après 5 années de suppressions massives d'emploi mais les éléments démographiques communiqués lors des Comités Techniques de début juillet font craindre le pire. La pression démographique sur les lycées va être très importante et les services du rectorat via les départements sont dans l'incapacité faute de moyens financiers et humains d'ouvrir le nombre de classes permettant d'assurer un accueil de tous les élèves. Les effectifs des classes sont donc à nouveau prévus à la hausse en collège comme en lycée.

Le SNES-FSU appelle tous les personnels à participer aux heures d'informations syndicales organisées dans tous les établissements pour y porter la réalité de ce que nous vivons au quotidien. Nous proposons que tous les établissements soient représentés lors des assemblées générales des sections d'établissements qui se tiendront le mercredi 5 septembre à 14h 30 à Nice et à 15h30 à Toulon dans les locaux du SNES.

Il est urgent et indispensable de montrer à tous les décideurs et à tous les niveaux que la situation dans l'Éducation n'est plus tenable. Nous avons

un besoin vital de nouveaux personnels pour permettre de retrouver des effectifs par classe qui ne soient pas pléthoriques et assurer des travaux en petits groupes. Les vies scolaires sont aussi dans une situation très tendue : le manque criant de postes de CPE et la baisse drastique du nombre d'AED ne sont plus supportables.

Quant à l'orientation, alors que les demandes des familles et de nos élèves sont très fortes, les dégâts provoqués par le non remplacement des Co-Psy partant à la retraite font que le service public n'est plus en mesure d'assurer sa mission.

La nouvelle loi d'orientation se doit de prendre en compte ces réalités pour que ces situations n'existent plus. Il faut donner aux élèves et aux personnels des conditions de travail décentes. Cela passe aussi par une programmation pluri annuelle d'un rattrapage pour que notre académie ne reste pas la lanterne rouge en termes de conditions de travail et d'études. Il faut mettre en œuvre des pré recrutements pour dépasser la crise de recrutement qui frappe le second degré depuis plus de trois ans et augmenter aussi de manière sensible les salaires.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SECTIONS D'ÉTABLISSEMENT (S1)

Mercredi 5 septembre

Faisons le point sur les conditions de rentrée

Nice : local du SNES, 14h30

264 Bld de la Madeleine.

Toulon : local du SNES, 15h30

208, rue E. Ollivier.